



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 03-janv.-2019

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Wynn's V.I.C. Valve - Injector - Combustion Chamber Cleaner

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** WN 61510

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** See directions provided with product

**Utilisations déconseillées** All other applications

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse du fournisseur**  
ITW Professional Automotive Products  
3606 Craftsman Blvd.  
Lakeland, FL 33803

### Adresse du fabricant

### Fabriqué et distribué par:

### Distributeur

### Également distribué par:

Logistic Distribution  
550 Industrial Drive  
Milton, ON, Canada L9T 5A6

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 863-665-3338

### Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003583

**Adresse e-mail:** EHS@itwproap.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

### Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

**Mention d'avertissement**

**Danger**

Nocif par inhalation  
Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Susceptible de provoquer le cancer  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Liquide et vapeurs extrêmement inflammables



**Aspect** Transparent

**État physique** Liquide

**Odeur** Strong solvent odor.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Tenir au frais

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir  
En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptif dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Peut être nocif par contact cutané
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Nocif pour les organismes aquatiques

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	CAS No.	% massique
Alcool isopropylique	67-63-0	10 - 30
Xylènes	1330-20-7	10 - 30
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	10 - 30
Éthylbenzène	100-41-4	7 - 13
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	5 - 10
Hydroxyde dammonium	1336-21-6	0.1 - 1

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin**

Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

### Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Inflammable.

### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
Xylènes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	-
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres informations**

Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques**

Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

**Protection respiratoire**

Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Odeur	Strong solvent odor.
Couleur	orange
Seuil olfactif	Aucune information disponible

**Propriété**

**Valeurs**

**Remarques • Méthode**

pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	> 35 °C / > 95 °F	
Point d'éclair	9 °C / 48 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		

<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>	0.83
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	2 mm <sup>2</sup> /s
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	61.95
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Aucune information disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Xylènes	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 4350 mg/kg ( Rabbit ) > 1700	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h = 5000

		mg/kg ( Rabbit )	ppm ( Rat ) 4 h
1330-20-7 Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) 64742-88-7	> 5000 mg/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.28 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthylbenzène 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) 64742-89-8	-	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
Hydroxyde dammonium 1336-21-6	= 350 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Group 3	-	X
Xylènes 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Éthylbenzène 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 6685 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 2650 mg/kg

ETAmél (inhalation-gaz) 5556 mg/l

ETAmél 4.2 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin selon le Ministère des transports des États-Unis.

### Écotoxicité

0.7 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0.05
Xylènes 1330-20-7	2.77 - 3.15
Éthylbenzène 100-41-4	3.118

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** D001, U239

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
Alcool isopropylique 67-63-0	Toxic Ignitable
Xylènes 1330-20-7	Toxic Ignitable
Éthylbenzène 100-41-4	Toxic Ignitable
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6	Toxic Corrosive

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Remarque :

**DOT, États-Unis**

**ONU/n° d'identification** UN1993  
**Nom d'expédition** Combustible liquid, n.o.s, (contains xylene and isopropanol), Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** II  
**Polluant marin** Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin selon le Ministère des transports des États-Unis.

**IATA**

**ONU/n° d'identification** UN1993  
**Nom d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a, (Contains xylene and isopropanol), Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** II

**IMDG**

**ONU/n° d'identification** UN1993  
**Nom d'expédition** Combustible liquid, n.o.s, (Contains xylene and isopropanol), Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 3



Groupe d'emballage

II

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Alcool isopropylique - 67-63-0	1.0
Xylènes - 1330-20-7	1.0
Éthylbenzène - 100-41-4	0.1

#### **Catégories de danger selon SARA**

##### **311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

#### **CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	X	X	X
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6	1000 lb	-	-	X

#### **CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ
Hydroxyde dammonium 1336-21-6	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**Réglementations étatiques des États-Unis**

**Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Xylènes 1330-20-7	X	X	X
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) 64742-88-7	X	-	-
Éthylbenzène 100-41-4	X	X	X
Eau 7732-18-5	-	-	X
Hydroxyde dammonium 1336-21-6	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

**Classe de danger SIMDUT**

B2 - Liquide inflammable, D2A - Matières très toxiques, D2B - Matières toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b>NFPA</b>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 4	Instabilité 0	-
<b>HMIS</b>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 4	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 03-janv.-2019

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**